

(N^o 2.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1864.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1864.

(Voir les N^{os} 1 et 24 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1864, est fixé à la somme de vingt-sept millions neuf cent mille six cent quarante-cinq francs (27,900,645 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 31 août 1864.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,

(Signé) L. DE FLORISONE.

ED. DE MOOR.

Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1864.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés	651,055 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	33,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	58,015 »	»	853,270 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	50,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.			
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	2,991,277 »	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	»	
	SECTION 2. — Bâtimens civils.			
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État	174,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires au Palais de la Nation, au Palais Ducal, au Monument de la Place des Martyrs, à la salle des séances du Sénat, ainsi qu'aux abords de l'École vétérinaire de l'État.	»	71,500 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	844,900 »	206,550 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	Bassin de la Meuse.			
12	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	67,000 »	
13	Canal de Liège à Maestricht	»	12,000 »	
14	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	»	2,200 »	
15	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	19,700 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
16	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	15,000 »	
17	— — vers Hasselt.	"	17,000 »	
18	— — vers Turnhout	"	2,700 »	
19	Sambre canalisée.	"	6,000 »	
20	Canal de Charleroy à Bruxelles	"	7,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	"	7,500 »	
22	Lys	"	650 »	
23	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.	"	4,550 »	
24	Canal de Gand à Ostende	"	26,400 »	
25	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	"	10,000 »	
26	— de Gand à Terneuzen	"	7,000 »	
27	Moervaert	"	200 »	
28	Rupel	"	15,500 »	
29	Dyle et Demer.	"	7,400 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>		200 »	
30	Canal d'Ypres à l'Yser	"	5,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
31	Plantations nouvelles	12,000 »	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
32	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.	25,000 »	"	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
33	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	215,700 »	109,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
34	Port d'Ostende	"	700 »	
35	Phares et fanaux	"	1,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
56	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., frais d'adjudications	28,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
37	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	676,970 »	»	6,264,590 »
38	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	626,193 »	»	
39	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	10,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION I^{re}. — Personnel du conseil.			
40	Personnel du conseil des mines. — Traitements . .	42,610 »	»	
41	— — — Frais de route	600 »	»	
42	— — — Matériel.	2,000 »	»	
	SECTION II. — Personnel du corps.			
45	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs	191,920 »	»	
44	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	8,000 »	»	
45	Confection de la carte générale des mines	»	15,000 »	512,150 »
	SECTION III. — Caisses de prévoyance.			
46	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 »	»	
	SECTION IV. — Impressions, etc.			
47	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences.	7,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE IV.				
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>				
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	535,680 »	»	
49	Salaires des agents payés à la journée ou par mois .	2,184,700 »	»	
50	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,330,900 »	123,000 »	
51	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	713,000 »	»	
SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>				
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	261,930 »	»	
53	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,467,450 »	»	
54	Primes d'économie et de régularité	78,000 »	»	
55	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,450,000 »	»	
56	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	2,620,000 »	»	
SECTION 3. — <i>Transports.</i>				
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,645,480 »	»	
58	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	1,677,500 »	»	
59	Frais d'exploitation.	612,000 »	»	
60	Camionnage.	482,500 »	»	
61	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.	60,000 »	»	20,386,155 »
62	Redevances aux compagnies	20,000 »	»	
SECTION 4. — <i>Postes.</i>				
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,023,750 »	»	
64	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	1,495,500 »	»	
65	Transport des dépêches.	490,000 »	»	
66	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	529,500 »	»	
SECTION 5. — <i>Télégraphes.</i>				
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	567,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
68	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	125,000 »	»	
69	Entretien.	74,000 »	»	
	SECTION 6. — <i>Service en général.</i>			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	92,515 »	»	
71	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	62,600 »	»	
72	Matériel et fournitures de bureau.	240,000 »	»	
73	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 »	»	
74	Conférence des chemins de fer belges	1,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 2, 48, 52, 57, 63, 67, et 70, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).</small>			
	CHAPITRE V.			
	SECTION I ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
75	Frais de route et de séjour	600 »	»	
76	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 »	»	
	SECTION II. — <i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
77	Frais de route et de séjour.	1,100 »	»	7,000 »
78	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	3,900 »	»	
	CHAPITRE VI.			
79	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
80	Pensions.	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
81	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs milles, qui ne peuvent être pensionnés	15,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE IX.			
82	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	27,079,595 »	821,050 »	27,900,645 »